

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT
DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES 4 PAVES
33 RUE JULES FERRY 77186 NOISIEL

Les présentes conditions sont consultables à l'accueil de notre salle d'attente. Elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique et sont consultables sur notre site: <http://www.veterinaire-4paves.com/> Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie », conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires, et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires : <https://www.veterinaire.fr/>

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 15h à 19h30, le samedi de 09h00 à 12h et de 14h à 17h00.

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

- Docteur Benoît Daix, associé, Lauréat de la Faculté de médecine de Créteil et de l'École vétérinaire d'Alfort, Certificat d'Etudes Supérieures de Dermatologie, Ancien Attaché de consultation en Dermatologie à l'École vétérinaire d'Alfort
- Docteur Bénédicte Daix-Dubois, associée, Diplômée de la faculté de médecine de Créteil et de l'École vétérinaire d'Alfort, Diplômée du Cours supérieur d'Alimentation des Animaux domestiques
- Docteur Carine Ayrault, adjointe, Lauréat de la Faculté de médecine de Créteil et de l'École vétérinaire d'Alfort

- Docteur Luisa Donadel, adjointe, Diplômée de l'Université Vétérinaire de Padoue - Italie
- Mme Catherine Ruggeri, Assistante Vétérinaire Spécialisée niveau V diplômée du GIPSA de Maisons-Alfort
- Mme Céline Fraisse, Assistante Vétérinaire Spécialisée niveau V, diplômée du GIPSA de Boulogne-Billancourt
- Mme Justine Cabrol, Assistante Vétérinaire Spécialisée niveau V, diplômée du GIPSA de Rambouillet

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

Consultations de médecine générale des chiens, chats et NAC

Consultations spécialisées : le cas échéant par un intervenant extérieur, vétérinaire spécialiste, avec l'accord du client.

Chirurgie : Nous disposons d'un bloc nous permettant de réaliser toute chirurgie sur des chats, chiens et NAC. Nous avons les compétences pour réaliser la plus grande partie de chirurgies. Toutefois, pour certaines chirurgies spécialisées, nous pouvons faire intervenir dans nos locaux un spécialiste ou les référer à un centre spécialisé, après accord du client. Le Docteur Jean-Christos Troger ou le Docteur Hubert Préau praticiens vétérinaires chirurgiens exclusifs interviennent sur demande à la clinique pour des chirurgies spécialisées décidées avec le propriétaire.

Soins dentaires : Détartrage (Satelec P5) et chirurgie dentaire (unité dentaire DBI/2A)

Analyses sanguines et urinaires:

La plupart des analyses sont effectuées par nos soins à la clinique avec le matériel suivant : pour la biochimie - Spotchem EZ, Reflovet, Vetscan, pour l'hématologie MS4Se

Les analyses plus spécifiques sont réalisées par un laboratoire extérieur (Laboratoire d'histologie LAPVSO, les laboratoires des Ecoles Vétérinaires, Scanelis ou Laboratoire Vébio), après accord du client.

Anesthésies générales : "gazeuses" et "fixes" selon des protocoles variables en fonction de la nature de l'intervention, de l'âge et de l'état de l'animal :

- prémédication antalgique: buprénorphine, butorphanol, kétamine, méthadone, médétomidine, morphine,
- tranquillisation: acépromazine, diazépam, médétomidine, butorphanol
- anesthésie fixe: propofol, kétamine, association tilétamine-zolazépam
- anesthésie gazeuse: isoflurane (induction propofol, kétamine, association tilétamine-zolazépam)
- antalgie post-opératoire: buprénorphine, butorphanol, métadone, médétomidine, morphine, meloxicam, kétamine, lidocaïne.

- Nous disposons de deux cuves à isoflurane (Ohmeda et Fortec), de deux moniteurs anesthésiques(Nellcor N180, VO-EM SmartVision), de deux détecteurs d'apnée ApAlert, de deux concentrateurs d'oxygène OxyLife.

Imagerie médicale :

- Réalisation de radiographies numériques: générateur Haute Fréquence RALCO , numériseur Fuji FCR Prima (les radiographies pourront être transmises au client par mail sur simple demande).
- Echographie, doppler, doppler couleur: échographe Kontron Medical iMagic Agile, une copie de l'échographie sera remise au client sur simple demande.

Hospitalisation : nous disposons

- De tapis chauffants et d'une lampe à infra-rouge afin de lutter contre les hypothermies
- De 2 pompes à perfusion Shenke Medical SK-600
- D'un tensiomètre Vet HDO Pro
- De 10 cages d'hospitalisation inox avec caillebotis

Délivrance de médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5) Animaux hospitalisés

Les animaux gardés la nuit ne sont pas surveillés en permanence. Un vétérinaire pourra le cas échéant les visiter. Si l'état de santé du patient le nécessite, ou si le client le souhaite, le patient pourra être hospitalisé dans une structure assurant les soins 24 heures sur 24.

6) Continuité des soins :

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

- 1 Service à domicile VetoAdom assurant la permanence téléphonique en dehors de nos heures d'ouverture à notre numéro (01 64 80 75 80) et pouvant se déplacer à domicile si le client le souhaite.
- 2 Clinique vétérinaire de Vincennes 27 avenue de Paris 94300 Vincennes tél : 01 43 28 00 29 structure d'urgence ouverte 24h/24.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- 1 Chiens
- 2 Chats
- 3 Furets
- 4 Rongeurs
- 5 Lagomorphes

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus, notamment les équidés et les animaux de rente. Nous vous orienterons le cas échéant vers un confrère compétent pour ces espèces.

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. En dehors des cas de nécessité absolue, notre équipe informera dans ce cas le client de le besoin d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer, par l'intermédiaire de la Société Incinérís, l'incinération du corps, avec ou sans restitution des cendres. La société Incinérís peut organiser la crémation en présence des propriétaires. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12) Admission des animaux errants

Les animaux errants sont accueillis, les premiers soins leur sont prodigués et ils sont dirigés vers la fourrière sous la responsabilité de la commune.

13) Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

L'ensemble des tarifs est à la

délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à disposition des clients sous la forme d'un cahier disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits ou services la législation.

Pour les aliments et les médicaments sans obligation de prescription, les tarifs sont affichés lorsque ces derniers sont présentés en salle d'attente ou à l'accueil.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement, voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client sauf cas de force majeure.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard, calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture, seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement selon les modalités légales.

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client pourra s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires, 34, rue Breguet, 75011 Paris, 01 47 00 12 89

En cas de litiges, conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation de la profession vétérinaire à l'adresse internet suivante: mediateur-conso@veterinaire.fr.

16) Responsabilité Civile Professionnelle

Nous sommes assurés auprès de la MACSF , 1, rue Brunel, 75017 Paris.

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Daix-Dubois et Dr Daix.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée, sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.